



## Erreur de date rupture période essai

-----  
Par bp29000

Bonjour !

Embauché en CDI dans un celebre resto fast food, mon employeur m'a fait un courrier annonçant la fin de ma période d'essai. Ce document mentionne que notre contrat a été signé le 11 juin 2018.

En realité il a été signé le 8 juin et a débuté le 11 juin.

Cela me permet-il de faire annuler cette rupture ?

Merci pour vos réponses